

Séance du 12/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, sous la présidence de Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Maire de Moissannes, dûment convoqués le 5 Décembre 2025.

Présents : Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur RENAULT Alain, Monsieur BARRA Pierre-Yves, Monsieur ANGLERAUD Alexandre, Monsieur LASSENE Jérôme, et Madame PIARROUX Audrey.

Absents : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESAGE Angélique et Madame BARRAUD Samantha.

Procurations : Madame BARRAUD Samantha donne procuration à Madame PIARROUX Audrey

Le secrétariat a été assuré par : Madame PIARROUX Audrey

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	9
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	3

OBJET : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 BUDGET PRINCIPAL

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60611	700,00 €		
D F 011 60618	1 000,00 €		
D F 011 60628	1 500,00 €		
D F 011 60631	1 000,00 €		
D F 011 60632	1 500,00 €		
D F 011 60633	500,00 €		
D F 011 60636	1 000,00 €		
D F 011 6068	2 000,00 €		
D F 011 61551	1 000,00 €		
D F 011 6156	500,00 €		
D F 011 6161	400,00 €		
D F 011 6226	1 000,00 €		

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle.

D F 011 623	3 000,00 €		
D F 011 6237	500,00 €		
D F 011 627	150,00 €		
D F 014 73928	2 500,00 €		
D F 012 6413	2 000,00 €		
D F 012 64506	250,00 €		
D F 65 65748	1 000,00 €		
D F 66 66111	3 000,00 €		
D I 21 2135 OPNI	500,00 €		
D I 21 2151 OPNI	1 500,00 €		
R F 70 7022	21 000,00 €		
R F 75 752	2 500,00 €		
R F 75 75888	1 000,00 €		
R I 13 13258 OPNI	2 000,00 €		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 000,00	24 500,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	2 000,00	24 500,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE


D'AUTORISER la décision modificative numéro 2, ci-dessus, du budget principal de l'exercice 2025 adopté le 28 Mars 2025.

Fait et délibéré en séance

Le 12/12/2025

Le Maire

BREGAINT Jean-Louis



La secrétaire de séance :

PIARROUX Audrey



Publiée le : 18/12/2025

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-2187 099 05-20251212-2025_054-DE